

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**DU GRAND GUÉRET**

Extrait

Publié le 06/06/24

Mis en ligne le 06/06/24

**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Convocation envoyée le :** 24 mai 2024

**Etaient présents :** M. Guy ROUCHON, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Line GEOFFRE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, Mme Corinne TONDUF, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, Mme Patricia GODARD, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

**Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote :** M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. Thierry BAILLIET à Mme Françoise OTT, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, M. Jean-Baptiste CONTARIN à Mme Corinne TONDUF, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Erwan GARGADENNEC à Mme Christine MARRACHELLI, M. Benoit LASCOUX à M. Eric CORREIA, M. Henri LECLERE à M. François VALLES, M. Ludovic PINGAUD à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Corinne COMMERGAT à M. François BARNAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE à Mme Armelle MARTIN, M. Philippe BAYOL à M. Guy ROUCHON, M. Jean-Luc MARTIAL à Mme Patricia GODARD, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Pierre AUGER

**Etaient excusés :** Mme Mireille FAYARD, Mme Viviane DUPEUX, Mme Olivia BOULANGER, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON

**Nombre de membres en exercice :** 55

**Nombre de membres présents :** 35

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote :** 14

**Nombre de membres excusés :** 6

**Nombre de membres absents :** /

**Nombre de membres ne participant pas au vote :** /

**Nombre de membres votants :** 49

**Quorum :** 28 (atteint)

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LEFEVRE

**ADOPTION DU SCHEMA VELO DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND GUÉRET**

**Rapporteur :** M. Pierre Auger

Présenté le 14 septembre 2018 par le Premier ministre, le Plan « Vélo et mobilités actives », porte une ambition inédite pour faire du vélo un mode de transport à part entière. L'objectif est de tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien.

Le schéma vélo est le document qui définit la stratégie cyclable de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Il a vocation à être rediscuté tous les 2 ans, avec toutes les parties prenantes (communes membres, associations, entreprises et partenaires) ou dès qu'un partenaire en fait la demande.

**Le diagnostic**, par l'intermédiaire de rencontres avec les communes et partenaires, a permis de recenser l'existant en termes d'aménagements et infrastructures dédiées au vélo comme moyen de déplacement. Des comptages de fréquentation et de vitesse, des études de statistiques INSEE ont permis d'identifier les principales liaisons vélo à privilégier.

**Les orientations stratégiques et le plan d'actions** qui permettront l'augmentation de la part modale du vélo sur le territoire de la Communauté d'Agglomération s'articulent autour de 5 grands axes:

**Axe 1 : Développement de l'offre de stationnement vélo**

- Poursuivre l'installation de supports de stationnements simples à proximité des pôles générateurs de déplacement.
- Installer des stationnements vélo abrités devant les établissements scolaires.
- Installer des stationnements abrités et sécurisés devant les 2 gares.

**Axe 2 : Aménagement de liaisons cyclables entre Guéret et les communes limitrophes**

- Phase 1 (2024) : Liaison entre Guéret et Saint-Fiel.
- Phase 2 (2025) : Liaisons entre Guéret et Bussière-Dunoise (tranche 1), entre Guéret et Sainte-Feyre, entre le centre de Guéret et la zone industrielle Nord.
- Phase 3 (2026) : Liaison entre Guéret et Bussière-Dunoise (tranche 2), entre Sainte-Feyre et La Saunière, Guéret et Saint-Laurent.
- Phase 4 (2026-2028) : d'autres liaisons intercommunales qui ne sont pas encore chiffrées pourront être envisagées dans cette période.

**Axe 3 : Etudes d'aménagements cyclables dans Guéret**

- Etude de la liaison entre Centre-Ville et Martin Nadaud.

**Axe 4 : Promotion de l'usage du vélo comme mode de déplacement au quotidien**

- campagne d'affichages.
- animations autour du vélo.
- Financement de location de vélo ou d'acquisition

**Axe 5 : Apprentissage du vélo à l'école**

- dispositif Savoir Rouler A Vélo (SRAV) auprès des élèves (CM1,CM2) de l'Agglomération.

**Concernant le financement**, pour tous les aménagements (liaisons et stationnements) inscrits au Schéma vélo, l'Agglomération assurera la maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux.

Les communes assureront quant à elles :

- L'entretien des liaisons intercommunales.
- La pose des supports de stationnements prévus sur leur commune.

Si elles le souhaitent, une aide technique pourra être apportée à l'Agglomération par les communes pour préparer les aménagements.

Pour les aménagements souhaités par les communes et qui ne sont pas inscrits au Schéma Vélo (par exemple : liaisons entre un lotissement et un bourg, entre plusieurs villages...), elles assureront la maîtrise d'ouvrage et l'intégralité des charges afférentes. Dans le cadre de ces aménagements les communes devront néanmoins en informer l'Agglomération, au titre de la compétence « mobilité ».

La Conférence des Maires du 30 mars 2023 a validé la méthodologie d'élaboration du Plan vélo. Le groupe de travail du 27 novembre 2023 a validé le diagnostic du Plan vélo. Le groupe de travail du 17 avril 2024 a validé les orientations stratégiques et le plan d'actions.

Le Schéma Vélo de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- De valider le Schéma Vélo de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret tel qu'annexé à la présente délibération,
- D'autoriser M. le Président à mettre en œuvre le Schéma Vélo,
- D'autoriser M. le Vice-Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus  
Et ont signé les membres présents  
Pour Extrait Conforme  
Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance  
Bernard LEFEVRE

